

Congés maladie de plus de 3 mois : que faire ?

Tout savoir sur les congés de maladie de plus de 3 mois : congés de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée. *[Article obsolète.]*

Calendrier prévisionnel des CAP, CCP et CCM du second semestre 2017

Calendrier prévisionnel des CAP, CCP et CCM du second semestre 2017.

Activités privées, cumul d'activités : ce qui change (février 2017)

Un fonctionnaire ou un contractuel peut être autorisé, sous certaines conditions, à exercer d'autres activités (lucratives ou non) à titre accessoire. Un décret récent en redéfinit les conditions. *[Article obsolète.]*

PPCR catégorie C : une fiche pour y voir plus clair

Fiche explicative concernant la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour la catégorie C.

PPCR catégorie B : une fiche pour y voir plus clair

Fiche explicative concernant la mise en œuvre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour la catégorie B.

Calendrier prévisionnel des CAP, CCP et CCM du 1er semestre 2017

Calendrier prévisionnel des CAP, CCP et CCM du premier semestre 2017.

Quand vais-je être payé ? (2017)

Calendrier des payes et pensions 2017.

Référencement : faut-il choisir une nouvelle mutuelle ?

Vous allez recevoir une offre indiquant prestations et tarifs des trois mutuelles retenues par le ministère. La CFDT vous invite à vite comparer avec votre contrat mutualiste actuel.

Régime juridique des agents contractuels : note de service du 19 juillet 2016

Publication d'une note de service ayant pour objet de préciser le régime juridique applicable aux agents contractuels, sous la forme de 14 fiches.

Éligible à la GIPA 2016 (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) ? Calculez vous-mêmes !

La CFDT vous propose un simulateur pour calculer votre GIPA !

La GIPA est reconduite pour 2016 (période allant du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015).

Un [arrêté paru le 27 juin](#) fixe au titre de l'année 2016 les

éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA). Pour la période de référence du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015, le taux de l'inflation ainsi que les valeurs annuelles du point d'indice à prendre en compte sont les suivants :

- taux de l'inflation : +3,08 %
- valeur moyenne du point d'indice en 2010 : 55,5635 euros
- valeur moyenne du point d'indice en 2014 : 55,5635 euros.

La GIPA résulte d'une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné. Il est calculé en fonction d'une formule prévue par le décret [n° 2008-539 du 6 juin 2008](#).

Pour connaître votre GIPA 2016, télécharger le simulateur de la CFDT en cliquant sur les liens ci-dessous.

1 – Calculette au format Microsoft Excel [gipa_2016_-](#)

[_le_calculateur](#)

2 – Calculatrice au format Libre Office Calc [gipa_2016_-_le_calculateur](#)

Il vous suffira d'indiquer vos indices figurant sur vos fiches de paie de décembre 2011 et 2015.

La GIPA est soumise aux cotisations sociales (CSG, CRDS et contribution solidarité), à l'Erafp et à l'impôt sur le revenu (voir [VOS DROITS sur le site de l'UFFA-CFDT](#)).

La position normale d'activité (PNA)

La position normale d'activité permet aux fonctionnaires de l'État d'exercer leurs fonctions dans un autre ministère ou établissement public sous tutelle de l'État sans avoir à demander un détachement.

Le compte épargne-temps (CET)

Le point sur le compte épargne-temps (CET).

[Article obsolète.]

Vos droits : le temps syndical

Autorisations d'absence, décharge... Tout sur le « temps syndical ».

Guide complet des non-

titulaires CDD et CDI

Recrutement, rémunération, droits et obligations, discipline, évaluation, temps de travail, congés et autorisations d'absence, protection sociale...

9 mars 2011

Mise à jour du 10 novembre 2016 :

Publication le 7 novembre 2016 par la DGAFP du **Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État**, (préface datée du 20 octobre 2016) :

Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État. Modifications du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État introduites par le décret n° 2014-364 du 21 mars 2014 ainsi que par le décret n° 2014-1318 du 3 novembre 2014. [Guide méthodologique relatif aux dispositions générales applicables](#)



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

[aux agents contractuels de l'État \(PDF – 1,16 Mo\)](#)

Pour lire ce guide directement, voir ci-dessous :